

CONSEIL MUNICIPAL DE HAUTEROCHE

Séance du mardi 12 décembre 2023

Procès-Verbal

sous réserve d'approbation lors du prochain conseil municipal

Présents : Noëlle BALLET, Pascale BERTHET, Didier BESSON, Jacques COMBE, Michel DROVIN, Christelle JOLY, Franck LECOULTRE, Yves MOUREY, Christian NOIR, Pascale SALET, Daniel SEGUT.

Absents excusés : Claude GALLINET (pouvoir à Daniel SEGUT), Sabine LEROY, Christian MAIRE (pouvoir à Jacques COMBE), Eva VAUZEILLES (pouvoir à Pascale BERTHET).

Absents : Christophe FEBVRE

Secrétaire de séance : Pascale SALET

Secrétaire de mairie : Isabelle JEANMICHEL

Ouverture de la séance à 20h

1/ Approbation du procès-verbal du conseil du 14/11/2023

Le procès-verbal du conseil municipal du 14/11/2023 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations n° 092 à 100 :

2/ Engagement des dépenses avant le vote du budget

Afin de pouvoir payer les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024, il convient de délibérer pour autoriser le maire à liquider et mandater ces dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2023 (budget assainissement, budget commerces et budget principal).

POUR à l'unanimité

3/ Assainissement : renouvellement du contrat d'entretien

Le contrat de prestation de services pour l'exploitation du service public de l'assainissement de Crançot et Granges-sur-Baume signé avec SUEZ, arrive à échéance le 31/12/2023. Plusieurs entreprises ont été contactées pour mise en concurrence (Véolia, La Saur, SUEZ), seule l'entreprise SUEZ a répondu, pour un montant annuel de 16 371 € HT (augmentation de 5.3 % par rapport à 2023). Le contrat est établi pour 1 an renouvelable.

POUR à l'unanimité

4/ Liaison douce route de La Marre : choix de l'entreprise

Extension du trottoir route de La Marre, depuis Ages et Vie à la rue de la Liade : l'entreprise Eiffage présente un devis d'un montant de 57 839.65 € HT. Une demande de subvention DETR a été faite dans les délais imposés par la Préfecture (30/11). Le maire rappelle que le marché du lotissement « la Vie de Baume » a été attribué au groupe formé par Rusthul / Eiffage. Il propose de valider le devis de l'entreprise Eiffage pour l'extension du trottoir.

POUR à l'unanimité

5/ Voirie intercommunale : transfert de charges / CLECT

Deux voies communales à Granges-sur-Baume ont reçu un avis favorable de la commission voirie de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille pour être intégrées dans les voiries d'intérêt communautaires : la rue de l'église (62 m) et l'impasse de la Peyrouse (57 m). Il convient de valider le nouveau transfert de charges correspondant (respectivement pour ces 2 voies 196,54 € et 180.69 €), qui viendra en déduction de l'attribution de compensation (à valider en CLECT).

POUR à l'unanimité

6/ Tarifs communaux 2024

Le Conseil Municipal a voté les nouveaux tarifs de location des salles communales, des droits de place et des concessions dans les cimetières. Les tarifs augmentent de 6 % (sauf pour les concessions cimetière qui sont maintenues au même tarif). Le coût lié au chauffage est identique à 2023, il est facturé en supplément en période

d'hiver du 01/11 au 30/04 (et si besoin de chauffage en dehors de cette période, le supplément chauffage est appliqué).

Vous pouvez retrouver ces tarifs sur notre site www.hauteroche39.fr ou bientôt dans vos boîtes aux lettres, sur *l'Echo de HAUTEROCHE*.

POUR à l'unanimité

7/ Personnel : prime du pouvoir d'achat

L'Etat a validé le versement possible par les collectivités territoriales d'une prime de pouvoir d'achat à l'ensemble de leurs agents. Le montant de cette prime (entre 300 et 800 € maximum) est calculé et plafonné en fonction des salaires perçus entre juillet 2022 et juin 2023, et est proratisé en fonction du temps de travail hebdomadaire. Il est proposé d'attribuer le taux maximum à chaque agent. Le versement pourra être fait en 2024.

POUR à l'unanimité

8/ Vente de pierres

Le maire propose la vente des pierres de taille au prix de 100 €/m².

POUR à l'unanimité

9/ Vente cabane de jardin

Une seule offre est parvenue en mairie pour la mise en vente de la cabane de jardin de 20 m² : offre de M. Daniel SEGUT pour un montant de 265 €. M. le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

POUR à l'unanimité des présents.

10/ Questions et informations diverses :

- Travaux d'assainissement collectif à Crançot et Granges-sur-Baume : le maire et le 1^{er} adjoint ont participé à plusieurs réunions avec l'entreprise Réalité Environnement chargée du diagnostic des systèmes d'assainissement. Plusieurs points à voir et travaux à faire en urgence :
- Il n'y a pas actuellement de zonage d'assainissement à Granges-sur-Baume ce qui empêche la réalisation des travaux éventuels et surtout les demandes de subventions correspondantes. L'entreprise Réalité Environnement a tous les éléments pour établir ce zonage, elle présente un devis de 6 260 € TTC. Le conseil valide ce devis.
- A Crançot, au niveau de la station d'épuration, les filtres plantés de roseaux sont à curer. Il est nécessaire de créer une plateforme en béton ou en enrobé, d'environ 210 m² pour laisser s'épurer les boues pendant au moins 1 an avant mise en compost ou en décharge. Pas de possibilité d'épandage des boues du premier étage, car présence de cuivre. Seules les boues du deuxième étage pourront faire l'objet d'un épandage sur des terrains communaux si le taux de cuivre reste dans la norme acceptable. Le curage des filtres sera à faire par étape, avant le 31/12/2025.
- A Granges-sur-Baume : traitement des boues de la lagune à faire en priorité. La lagune est remplie à + de 40 %. Il faut donc enlever environ 500 m³. En fonction du résultat des analyses (taux de cuivre) un traitement adapté est à prévoir afin de ne pas perturber le fonctionnement de la lagune.
- Suite à l'étude réalisée, Réalités Environnement précise que le réseau sur Crançot est bon. Cependant certains branchements sont à vérifier. Il convient également de rénover et moderniser les postes de relevage afin d'éviter des dysfonctionnements.
- A Granges, le plus gros problème est la qualité du réseau. Le réseau est actuellement un réseau unitaire, récupérant les eaux usées et les eaux pluviales. Une partie du réseau d'assainissement utilise l'ancien réseau « béton » qui est en très mauvais état et nécessite d'être rénové. Il nous est demandé de prévoir un réseau séparatif sur l'ensemble du village. Cette mise aux normes aura également des conséquences pour les particuliers qui devront prévoir de séparer les eaux pluviales des eaux d'assainissement. A terme les eaux pluviales ne pourront plus être rejetées dans la lagune. Elle devra être remplacée par un système de station avec filtres plantés de roseaux (type Crançot). Il convient d'anticiper cette mise aux normes, les lagunes ne seront plus autorisées à l'horizon 2040. Ces travaux de mise aux normes pourront se faire par tranches étalées sur 10 ans.

- Ces travaux pourront être subventionnés, mais compte tenu de leur importance, une augmentation du prix de l'eau est à prévoir.
- Aménagements de voirie : demandes d'administrés pour 1 miroir à Mirebel et 2 miroirs à Crançot, ainsi qu'un aménagement éventuel pour ralentir la circulation route de Vevy (chicanes, rétrécissements, feux tricolores,...). Le maire a rencontré MM. Janodet et Cousança, de l'agence routière de Champagnole afin de définir les différentes possibilités d'aménagements, en tenant compte de la réglementation en vigueur. L'étude est en cours pour la pose des miroirs, les services du Département se rendront sur place pour avis. Concernant la route de Vevy, dans un premier temps, des compteurs seront installés au printemps, afin de comptabiliser le nombre de véhicules fréquentant cette départementale et vérifier la vitesse.
- Aménagement du rond-point au niveau de la Maison de Vigneron : le Département indique qu'il est interdit de mettre des arbres, ou de construire de petits murets qui peuvent faire obstacles ; la réglementation est très stricte concernant l'aménagement des ronds-points en sortie de route limitée à 90 km/h. seuls de petits arbustes seront autorisés.
- Le pourrissoir à Granges-sur-Baume ne doit plus être utilisé !
- Cimetière de Crançot : dépôt de déchets sauvages, merci de respecter le tri des déchets. Si la situation perdure, les poubelles seront retirées. Chacun devra faire son affaire de ses déchets.
- Rappel : les habitants doivent entretenir et tailler leurs haies qui débordent sur la voie publique, ils doivent également désherber, balayer et ramasser les feuilles et végétaux sur les trottoirs devant chez eux, ainsi que déneiger le trottoir devant leur propriété. Ces règles de bon sens participent à l'amélioration de la sécurité des usagers et le confort de vie de chacun.
- Installation de toilettes vers l'aire de jeux de Crançot car beaucoup de passage à cet endroit. Dans un premier temps, et à moindre coût, il est envisagé d'aménager les vestiaires et permettre l'accès aux toilettes existants.
- Panneau d'affichage au Chatelot à Granges-sur-Baume : réparation de la vitre par les employés municipaux. Le panneau sera réinstallé prochainement.
- Le permis d'aménager de la zone d'activité a été déposé ce jour au service instructeur du Pays Lédonien. Les entreprises intéressées peuvent d'ores et déjà se renseigner en mairie et choisir l'emplacement qu'elles souhaitent réserver.
- Elagage en cours de certains chemins par l'entreprise Raymond de Briod.
- Fibre : raccordement à la fibre possible par SFR et en attente pour les autres opérateurs.
- Impasse des sapins : courrier des habitants de cette rue pour une demande de travaux. Cette rue est en très mauvais état (voirie, grilles d'évacuation...). Le Maire et les conseillers en charge de la voirie étudieront ce dossier, en lien avec le service voirie de la Communauté de Communes.
- Le nombre de conseillers municipaux est fixé actuellement à 19. Compte tenu des départs, il reste actuellement 16 conseillers. Mais en fonction des absences, le nombre de conseillers présents aux séances du conseil est souvent inférieur. Aujourd'hui seulement 11 conseillers présents. Le maire souhaiterait compléter le conseil avec des personnes ayant envie de s'investir pour les 2 ans 1/2 restants du mandat en cours, voire pour le prochain mandat. Le maire sollicitera l'avis de la préfecture sur l'opportunité de compléter le conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le Maire
Daniel SEGUT

La secrétaire de séance
Pascale SALET